

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUILLET 2025**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. Mathieu EVRARD

Présents : MM Didier LAUBÉRAT, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Ivan KHARABA, François NOUVEAU, Franck JUILLOT

Mmes Elisabeth ANDRÉ, Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY, Coralie SCHAEFFER, Rose RAFFIN.

Absents :

Mme POISSON et M. DUQUESNOY excusés. M. DUQUESNOY donne pouvoir à Mme RAFFIN

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2025 (approbation à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Signature d'une convention de gestion en flux des logements sociaux avec l'OPAC.
- 2- Signature d'une convention de mise à disposition d'une tondeuse avec le FCM
- 3- Financement du restaurant scolaire : prêt bancaire
- 4- Installation d'une vidéosurveillance sur la voie publique
- 5- Reconduction cantine et fixation des tarifs année scolaire 2025-2026
- 6- Reconduction garderie périscolaire et fixation des tarifs année scolaire 2025-2026

Informations : Projet zone commerciale

Chantier ENEDIS

Réunion Forge+

Jeux Intervillages/ Fête des écoles/ Fête de la musique/Fête du village

Après accord de l'ensemble du conseil municipal, la délibération relative à l'arrêt du service public en gare de Montchanin est ajoutée à l'ordre du jour

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Signature d'une convention de gestion en flux des logements sociaux avec l'OPAC :

Il s'agit d'une convention à signer avec l'OPAC de Saône et Loire qui définit le cadre réglementaire du passage de stock à flux dans la gestion des réservations de logements sociaux appartenant à l'OPAC sur la commune : dans le cadre de la réforme des attributions des logements sociaux, la loi ELAN 11 n° 2018-1021 promulguée le 23 novembre 2018 vient modifier les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion de ces droits de réservation non pas en stock, comme c'était majoritairement le cas jusqu'à présent, mais en flux annuel par les réservataires.

Désormais, toutes les réservations seront gérées en flux annuel, ce qui signifie que la part des droits de réservation de la collectivité s'exprimera en pourcentage des logements disponibles à la relocation.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec l'OPAC pour la gestion en flux des logements sociaux (unanimité)

→ Signature d'une convention de mise à disposition d'une tondeuse avec le FCM :

La gestion de la tonte du terrain de football est une responsabilité de la commune.

Pendant les périodes de croissance des végétaux, la disponibilité des agents municipaux ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins et aux demandes des footballeurs du FCM. Pour résoudre ce problème, il est proposé de mettre à disposition du FCM une nouvelle tondeuse tractée. La tonte du terrain et de ses abords proches pourra être effectuée par des membres de l'association référencés sur le périmètre défini.

La commune prendra à sa charge les frais de stockage, de carburant et de maintenance du matériel. Cette tondeuse est stockée au gymnase dans un local réservé à cet effet.

Une convention a été rédigée définissant les conditions de mise à disposition de la tondeuse. La durée de la convention a été fixée à 1 an. Elle pourra être reconduite tacitement par période d'un an dans la limite de 5 années au total.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec le FCM (unanimité)

→ Prêt bancaire – Financement du restaurant scolaire :

Dans le cadre du financement de la construction du restaurant scolaire, il y a un décalage entre le versement des subventions attendues et le règlement des factures fournisseurs. Par conséquent, il est nécessaire de contacter un organisme bancaire pour obtenir un prêt bancaire de courte durée. Une fois que toutes les subventions auront été encaissées et que la commune aura reçu le FCTVA, un bilan sera effectué pour clore le premier emprunt et déterminer s'il est nécessaire d'en contracter un second, correspondant au montant restant à financer, avec des mensualités adaptées à la trésorerie de la commune.

Le plan de financement, mis à jour, est présenté au conseil. Il est constaté que la commune a déjà réglé à ce jour 557 252 € et que la part de la commune (reste à charge) est de 569 611 €. Ceci signifie que la commune a déjà pris en charge sa part. Il faut cependant noter que des problèmes de trésorerie vont surgir. Si aucune surprise financière intervient et une fois que la commune aura perçu toutes les subventions, la commune ne sera peut-être pas dans l'obligation de recourir un emprunt pour subventionner le restaurant scolaire. Néanmoins, il va y avoir un problème de trésorerie en raison d'un décalage relativement important entre le paiement des entreprises et le versement des subventions.

Ces informations, ainsi que l'ensemble des données comptables et fiscales de la commune, ont été soumises à trois établissements bancaires : la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est (Agence du Creusot), le Crédit Mutuel (Agence de Dijon), et l'Agence France Locale (Lyon). Après avoir examiné la cohérence et la situation financière de la commune, ces trois établissements ont émis des offres de prêts.

La proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est est la meilleure offre obtenue avec un taux à 2.58 % sur une période maximum de 24 mois qui peut être comparé au 3.15 % du Crédit Mutuel et 2.61 % au l'Agence France Locale.

*Intervention de M. KHARABA :* On constate qu'il n'y a pas de frais de dossier pour l'Agence France Locale.

*Réponse de M. le Maire :* Les frais de dossier pour le Crédit Agricole sont de 1 350 €, 500 € pour le Crédit Mutuel et pour l'Agence France Locale, il n'y a pas de frais de dossier. En revanche, il y a une participation au capital à hauteur de 5 200 €.

*Intervention de M. KHARABA :* En quoi consiste la participation au capital ?

*Réponse de M. le Maire* : Vous rentrez dans le capital avec à la clé soit des bénéfices soit des pertes.

*Intervention de M. KHARABA* : cela fonctionne comme des actions. On rentre une fois dans le capital ou à chaque fois qu'on fait une demande de financement ?

*Réponse de M. le Maire* : une seule fois. La commune n'a encore jamais fait appel à l'Agence France Locale.

Au vu de tous ces éléments, la proposition de la Caisse Régionale Centre Est semble être la plus intéressante. Il est précisé que la commune paiera uniquement ce qu'elle aura utilisé dans le cadre du prêt relais.

*Intervention de M. KHARABA* : Connait-on l'échéancier des subventions ?

*Réponse de M. le Maire* : Le maximum est fait pour que les subventions puissent être demandées rapidement. Les 2/3 des subventions seront rentrés fin décembre et 1/3 restera à percevoir premier trimestre 2026. En outre, il restera le FCTVA à percevoir.

Le Conseil autorise M. le Maire à souscrire un prêt relais auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Est. (unanimité)

→ Vidéosurveillance sur la voie publique :

Actuellement, une vidéosurveillance est installée aux ateliers municipaux et à la salle des sports.

A la suite de plusieurs incidents et accidents sur la commune, il est envisagé de mettre en place un système de vidéo surveillance sur l'espace public de la commune. Après avoir échangé à plusieurs reprises avec la Gendarmerie Nationale, un projet d'installation de vidéosurveillance pourrait prévoir l'installation d'une caméra sur l'angle de la façade de la mairie, ce qui permettrait la surveillance de la mairie, de la salle polyvalente mais également du parking et des passages sur la RD 61. Un devis a été établi par une entreprise locale et en vue d'un subventionnement, une demande d'avis a été adressée à la Préfecture, qui a mandaté un gendarme sur place afin d'étudier le dossier. Suite à cette visite, la gendarmerie a proposé l'installation d'une seconde vidéosurveillance au carrefour de la RD 680/RD61 précisant que ce projet complet pourrait faire l'objet d'une subvention. Un second devis a donc été demandé avec une installation sur un candélabre au carrefour ce qui permettrait une co-visibilité sur le toit de la mairie (les 2 caméras reliées).

*Intervention de M. KHARABA* : Comme il y a des images, il doit y avoir une déclaration faire ?

*Réponse de M. le Maire* : Effectivement, il faut monter un dossier avec une délibération, la gendarmerie examine la partie technique du dossier et si cela est correct, une autorisation est donnée pour les investissements et la commune pourra déposer alors une demande de subvention. C'est une procédure extrêmement normée avec l'accord de la CNIL et l'installation de panneaux aux entrées du village.

*Intervention de M. KHARABA* : La caméra va surveiller la route départementale, est-ce que le Conseil Départemental peut participer financièrement ?

*Réponse de M. le Maire* : Effectivement le département peut participer ainsi que l'Etat dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

*Intervention de M. KHARABA* : quel est le coût de fonctionnement ?

Réponse de M. le Maire : C'est ponctuel. Une facture est établie en cas d'intervention. Un contrat de maintenance peut être souscrit.

Le Conseil émet un avis favorable à l'installation d'une vidéosurveillance sur la voie publique et autorise M. le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès des services de l'Etat. (unanimité)

→ Reconduction de la cantine scolaire et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 :

### BILAN FINANCIER CANTINE 2024-2025

	<u>ANNÉE 2024-2025</u>	<u>ANNÉE N-1</u>	<u>ECART (N-N-1)</u>
Nombre d'enfants inscrits	107	102	+ 5
Nombre de famille	79	77	+ 2
Nombre de repas achetés	11 187	10 660	+ 350
Nombre de repas facturés	11 143	10 598	+ 545
Moyenne repas jour	82	76	+ 6
Tarif vente du repas	4.00 €	4.00 €	/
Cotisations annuelles	10-18-24 €	10-18-24 €	/
<b>Recettes totales (cotisations + repas)</b>	<b>45 224.40 €</b>	<b>43 140.00 €</b>	<b>+ 2 084.40 €</b>
Tarif achat repas (5 composants)	3.09 €	3.09 €	/
Nombre d'heures/jour	12h00	11h45	+ 15mn
Coût salaires année	25 313.15 €*	30 251.87 €	-4 938.72 €
Achat des repas - 5 composants	34 740.19 €	32 945.66 €	1 794.53 €
Solidarité services	1 561.50€	202.50 €	1 359.00 €
Pain*	1506.45€	1318.75 €	187.70 €
Produits d'entretien	915.00 €	870.0	55.00 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>64 036.29 €</b>	<b>65 588.78 €</b>	<b>-1552.49€</b>
<b><u>Déficit</u></b>	<b>18 811.89 €</b>	<b>22 448.78 €</b>	<b>-3636.89€</b>

\*Pain également au goûter de la garderie

\*absence de personnel, pas de remplacement dans l'immédiat

Le déficit de la cantine est de 18 812 € pour cette année scolaire. Il est inférieur à celui de l'année scolaire précédente mais il faut noter pour cette année une absence de personnel qui n'a pas été remplacée à 100%.

Rappel : le prix d'achat des repas était de 3.09 € pour cette année scolaire 2024/2025.

Durant cette année scolaire, 12 repas à 5 € ont été facturés aux familles qui n'avaient pas procédé à des réservations en amont. (38 l'année précédente).

Pour équilibrer le budget, il serait nécessaire d'augmenter le prix de vente aux parents de 1,88 € soit 5,88 €. Une augmentation du prix du repas de 5% engendrerait un prix de vente à 4,20 € et une recette supplémentaire d'environ 2 230 € pour la collectivité.

Le Conseil reconduit la cantine pour l'année scolaire 2025/2026 et maintient les prix identiques à l'année précédente (unanimité) :

- Cotisation annuelle : 10 € pour 1 enfant – 18 € pour 2 enfants – 24 € pour 3 enfants et plus.
- Prix du repas : 4 € avec une réduction de 10 % appliquée pour les parents ayant 3 enfants ou plus mangeant de façon permanente.
- Tarif de 1 € par repas pour les enfants ayant des allergies alimentaires et faisant l'objet d'un PAI.
- Application d'un prix du repas à 5 € en cas d'absence de réservation.

→ Reconduction de la garderie périscolaire et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 :

Pour rappel : les horaires de la garderie sont :

matin : 7h00-8h50

soir : 16h30-18h30

### **BILAN FINANCIER GARDERIE 2024-2025**

	<u><b>ANNÉE 2024-2025</b></u>	<u><b>ANNÉE N-1</b></u>	<u><b>ECART (N-N-1)</b></u>
Nombre d'enfants inscrits	82	89	-7
Nombre de famille	62	66	-4
Moyenne fréquentation/ jour	30	30	/
Tarif à la minute	0.032 €	0.032 €	/
Cotisations annuelles	8-14-18 €	8-14-18 €	/
<b>Recettes totales</b>	<b>12 910.76 €</b>	<b>12 764.18 €</b>	<b>+ 146.58 €</b>
Goûters * (+ pain cantine)	380.51 €	433.91 €	-53.40 €
Coût salaires année	25 450.40 €	19 116.06 €	+ 5 900.43 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>25 830.91 €</b>	<b>19 549.97 €</b>	<b>+ 6 280.94 €</b>
<b><u>Déficit</u></b>	<b>12 920.15</b>	<b>6 785.79 €</b>	<b>+ 6 134.36 €</b>

Le Conseil reconduit la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 et maintient le prix identique à l'année précédente (unanimité) :

- Prix : 0.032 € la minute
- Cotisations annuelles : 8 € pour 1 enfant – 14 € pour 2 enfants – 18 € pour 3 enfants et plus

→ *Vœu concernant la fermeture de la gare de Montchanin :*

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Maire de Montchanin.

« Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le vœu de la Municipalité que nous avons adopté à l'unanimité lors de notre Conseil Municipal du 25 juin dernier.

Je tiens en effet à vous alerter de la situation plus que préoccupante de notre territoire suite à la décision de fermer la résidence de la gare SNCF de Montchanin, décision prise sans que nous ayons été consultés.

Le service public est de nouveau mis à mal, les voyageurs n'auront plus d'interlocuteurs.

Cette situation n'impacte pas que Montchanin mais plus largement notre bassin de vie.

Il s'agit de 57 emplois qui seront relocalisés en décembre 2026 à Chalon-Sur-Saône pour la plupart.

Au-delà de la fracture sociale avec ces agents, hommes et femmes, ce sont des foyers qui sont impactés.

A l'échelle communautaire, ce sont 57 emplois qui ne seront plus à pourvoir dans le futur.

Je ne peux que vous encourager à dénoncer cette décision.

Si vous souhaitez plus d'information, je reste à votre entière disposition »,

Le Vœu : Il s'agit du vœu pris par la municipalité de Montchanin mais également reprise par la Communauté Urbaine le Creusot Montceau dans sa séance du 26 juin.

« La Région Bourgogne Franche Comté vient de valider et voter son nouveau plan transport qui deviendra effectif en décembre 2026.

Pour répondre à sa commande « plus de trains, mieux de trains », la société SNCF Bourgogne Ouest Nivernais, société retenue par la Région, réorganise les dessertes du réseau. Le territoire de Montchanin est directement concerné puisque de gare résidence, la gare de Montchanin devient simple gare de passage, avec arrêts de trains.

Ainsi, plus de 50 agents du service public actuellement en résidence à Montchanin - agents d'accueil, conducteurs, contrôleurs... seront réorientés vers d'autres résidences ou vers d'autres missions.

Sans s'opposer à l'augmentation de la fréquence et de l'amplitude des trains — ce qui répond à une demande effective — les élus de Montchanin s'émeuvent de la situation nouvelle ainsi créée.

Une nouvelle fois, le service public est « brocardé ». Les voyageurs n'auront plus d'interlocuteurs pour les guider ou les aider, plus qu'un automate avec lequel il sera bien difficile de dialoguer et expliquer les difficultés rencontrées.

Pour les cheminots relevant actuellement de la gare de Montchanin, la « délocalisation » imposée sera difficile, humainement et parfois professionnellement.

Par ailleurs, le départ de ces agents, dont certains résident à Montchanin même ou les environs immédiats, avec leur famille, impacte négativement notre bassin de vie à tous égards (commerces, écoles, vie associative...) alors que nous œuvrons au quotidien pour dynamiser notre territoire.

Enfin, par cette décision régionale, c'est une partie de l'histoire de Montchanin qui se trouve résolument gommée. Pôle Ferroviaire important avec un ADN « cheminot » marqué, Montchanin, notre Ville, perd un peu de son identité.

Regrettant le « cavalier seul » de la Région et sa volonté de ne pas avoir consulté, bien au préalable et dans la perspective de ce renouvellement, les élus concernés - élus qui possèdent une connaissance des réalités locales certaine, les élus de Montchanin demandent au Conseil Régional Bourgogne Franche Comté de revoir l'ensemble du projet, de maintenir la résidence Montchanin Gare avec l'ensemble des services proposés aujourd'hui ».

En précision complémentaire, cette décision impacte deux familles résidant à Marmagne avec des mutations sur Chalon sur Saône, Etang sur Arroux ou Nevers.

Le Conseil émet un vœu contre la fermeture de la gare résidence de Montchanin et demande au Conseil Régional Bourgogne Franche Comté de revoir l'ensemble du projet, et de maintenir la résidence Montchanin Gare avec l'ensemble des services proposés actuellement (unanimité)

### **INFORMATIONS :**

#### *→ Projet Zone Commerciale :*

Comme évoqué lors des conseils municipaux précédents, la procédure de mise en conformité du PLUi de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau suit son cours. Pour rappel, il s'agit de modifier l'OAP (Organisation d'Aménagement Programmée) afin qu'il soit permis de faire du commerce dans cette zone constructible.

L'enquête publique a été réalisée au mois d'avril.

5 requêtes ont été enregistrées au cours de l'enquête : 1 administré de Marmagne et 4 de Saint Sernin du bois.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable suite au rapport favorable de la CCI. Désormais plus rien, administrativement, ne s'oppose au projet de construction.

Les études se poursuivent et la société Carrefour a effectué des sondages de sols sur le terrain le 12 juin.

#### *→ Chantier ENEDIS :*

Suite à nos demandes réitérées et suite à la réunion d'information proposée par Enedis, les travaux de sécurisation des lignes sont en cours. Un premier chantier a été réalisé début juin par la mise en place d'un système de détection des incidents sur la ligne. Ce système permet de basculer en quelques secondes la desserte de l'alimentation sur un autre bouclage du réseau. Auparavant, il était nécessaire d'envoyer une équipe sur place pour rechercher la panne. Une opération du même type sera mise en place l'année prochaine sur l'autre partie du réseau alimentant la commune.

#### *→ Réunion Forge + :*

Framatome a un projet de construction d'une forge gigantesque, de par la taille avec un nombre important d'emplois créés, et de par l'investissement pour un montant de 600 000 millions avec un impact sur la ville du Creusot mais sur les communes du bassin nord du Creusot dans le domaine de l'habitat et également de la mobilité.

Une réunion a été organisée à Marmagne le 23 juin afin d'évoquer notamment ces 2 aspects dans le cadre de la concertation préalable.

*Intervention de M. KHARABA :* la question de la mobilité n'est-elle pas du ressort de la communauté Urbaine et de la Région ?

Réponse de M. le Maire : C'est du ressort de la CUCM mais ce qui n'était pas acceptable c'est que ce sujet ne soit pas abordé dans ce dossier. Il faut se rappeler ce qui se faisait auparavant. Les gens utilisaient le train pour aller travailler sur le Creusot. Il serait aberrant de ne pas utiliser les infrastructures existantes. La Région est également concernée par ce sujet. La mise en route de la forge est estimée pour 2032. Cela laisse le temps à la Région de s'organiser sur le réseau ferré avec des navettes électriques.

→ Jeux Intervillages :

Cette année, les épreuves se sont déroulées à Saint Symphorien de Marmagne. La commune a été représentée à travers l'association Marmagne en Fête.

→ Calculatrices :

Comme chaque année des calculatrices ont été offertes aux futurs 6<sup>èmes</sup> à l'occasion d'un petit déjeuner organisé à la mairie.

→ Fête des écoles :

Elle est organisée par l'association PG Boudot.

→ Fête de la musique :

Elle est organisée par l'association Marmagne en fête.

→ Fête du village :

Elle a été organisée le 5 juillet par différentes associations de la commune. Remerciements sont adressés à toutes ces associations qui œuvrent pour le village.

Levée de la séance à 19h25.